

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour ses vingt ans, le Régime additionnel de la Fonction publique s'affirme comme un régime performant, solide, sûr et responsable.

Paris, le 26 juin 2025 – Fonds de pension public au service des fonctionnaires et investisseur institutionnel socialement responsable, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) publie aujourd'hui son rapport annuel, au sein duquel est détaillée la performance du Régime en 2024 sous tous ses aspects, ainsi que son rapport de durabilité dédié à l'ESG.

Malgré l'incertitude croissante du contexte international, l'année 2024 se caractérise par des performances très satisfaisantes pour l'ERAFP. La performance des placements a été particulièrement dynamique, puisque le taux de rendement interne est de 5,9 % pour 2024, portant le TRI en rythme annuel depuis l'origine à 4,3 %. La robustesse financière du Régime est également renforcée, avec un taux de couverture des engagements de 117,3% en valeur comptable et 135,8% en valeur économique. Ces résultats sont à mettre au crédit de la gestion à la fois prudente et de plus en plus diversifiée des actifs financiers. En 2024, l'allocation d'actifs a privilégié la capacité d'adaptation : investissements obligataires, en particulier dans le crédit (57,8 % du portefeuille en flux), poursuite de la diversification en actifs à revenu variable (20,2 % d'actions et 9,8 % de capital-investissement et infrastructures en flux), avec une sélectivité importante dans l'immobilier (9,3 % en flux) et l'ERAFP a confirmé son engagement en faveur du logement des fonctionnaires), pour un portefeuille total de 47,8 Md€ au 31 décembre 2024, très largement au bénéfice du financement de l'économie européenne et française (plus de 77 % de l'encours, et plus du tiers en France).

Dans ce contexte, le nouveau conseil d'administration installé en janvier 2024 a poursuivi et approfondi l'action engagée par la mandature précédente, via la mise en œuvre notamment de la retarification du Régime en deux phases successives, ce qui a permis de faire évoluer la valeur de service du point de 6,8 % au 1^{er} janvier 2024 puis de 4 % au 1^{er} janvier 2025, soit deux points au-dessus de l'inflation, portant désormais le rendement technique à 3,89 %.

« Les 20 ans du RAFP en 20 moments marquants » recensés dans le rapport illustrent bien la montée en charge du Régime et la place désormais significative qu'il occupe dans la retraite des fonctionnaires. On note que désormais, les montants versés en rente sont supérieurs aux montants versés en capital et s'inscrivent en croissance rapide, signe de la montée en maturité du Régime.

Enfin, après avoir publié sa politique en matière de climat, l'ERAFP a publié en 2024 pour la première fois l'empreinte biodiversité de son portefeuille, les travaux menés sur ce sujet nouveau pour les investisseurs étant détaillés dans le rapport de durabilité.

Pour en savoir plus : <https://rafp-ra2024.fr/> ou www.rafp.fr

L'ERAFP : fonds de pension public durable à la gestion responsable

Avec plus de 50 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence. L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,4 millions de bénéficiaires, 43 000 employeurs et près de 2,3 milliards d'euros de cotisations collectées en 2024. Régime de retraite obligatoire par points, l'Établissement gère, depuis le 1^{er} janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais – T 01 58 50 96 36 – alice.blais@erafp.fr | www.rafp.fr | [YouTube](https://www.youtube.com/erafp) | [rafp.fr](https://www.rafp.fr)